

Bordeaux, le 22 novembre 2017

## COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES SOUSCRIPTEURS DU FIP GALIA PME 7



**Objet : DISTRIBUTION FIP GALIA PME 7**

Cher souscripteur,

Nous vous rappelons que le FIP GALIA PME 7 a été constitué fin 2010 et sa période d'investissement est désormais achevée.

La période de 5 ans à compter de la clôture de la dernière période de souscription des parts de catégorie A ayant pris fin le 31 Août 2016, le Fonds peut désormais librement distribuer le produit de la cession de ses actifs, conformément à l'article 13 de son Règlement.

Une première distribution de 150 € par part a été effectuée en novembre 2016.

De nouvelles cessions nous permettent de procéder à une deuxième distribution d'une partie des avoirs du FIP GALIA PME 7 en espèces, à hauteur de **1 453 620 euros**, soit la somme de **210 € par part**, avant fin novembre 2017.

Conformément aux dispositions de l'article 6.4.3 du Règlement, ces sommes servent en priorité au remboursement du prix de souscription des parts libéré dans le Fonds.

Compte tenu de la distribution déjà effectuée, le montant qui vous aura été remboursé par part après cette distribution, s'élève à 360 € pour une valeur nominale de la part de 500 €.

Par application des dispositions de l'article 150-0 A.II.7° du Code Général des Impôts, dès lors que les sommes qui vous sont ainsi distribuées, n'excèdent pas selon le cas, le prix de souscription ou le prix d'acquisition de vos parts, elles ne seront soumises ni à l'Impôt sur le Revenu ni aux prélèvements sociaux (CSG/CRDS).

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Cher souscripteur, l'expression de nos sincères salutations.

**Vincent SCHIFANO**  
Président

**Contact : 05 57 81 88 10**